



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(APPLICABLE A PARTIR DU 01/02/2025)

Les présentes conditions générales de vente créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de prestations et produits conclues entre les clients particuliers et professionnels (désigné comme « le client ») et Petra Vogelpohl, Entreprise Individuelle Petra Vogelpohl (désigné comme « la photographe ») installé au 1 Rue du Tilleul, 02650 Fossoy, inscrit au registre des métiers sous le SIRET : 94004186600010 , CODE APE : 7420Z. La photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

ARTICLE 1 - OBJET

El Petra Vogelpohl propose des prestations photographiques privées et publiques telles que présentées sur sa page Internet : <https://www.petravphotographie.fr/>

Le fait de réserver une séance équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties et rédigées par la photographe au client.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signé par le client. Toute commande réservée, en cours de réalisation ou réalisée entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

ARTICLE 2 - COMMANDE

La commande n'est qu'effective qu'après réception de l'acompte et doit être validée par un contrat/devis signé par le client reprenant les informations pratiques (date, lieu, ...). Ce dernier doit être retourné signé à la photographe par courriel (document numérisé après signature) ou par courrier. A défaut de paiement de l'acompte ou/et à défaut de réception du contrat dans les 7 jours suivants l'envoi du contrat/devis par la photographe, la photographe ne s'engage pas à garder réservé la date demandée par le client. La réservation est définitive une fois le devis signé et l'acompte reçu.

ARTICLE 3 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en Euro (€) et sont affichés toutes taxes. Les tarifs peuvent faire l'objet de modifications sans préavis ou information préalable. S'ils sont amenés à varier par la suite, toute prestation préalablement réservée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande. Des frais de déplacements pourront être appliqués. Ils seront alors repris dans le devis.

Les devis établis par la photographe sont valables 30 jours. Un acompte de 30% payable sous 7 jours sera demandé afin de valider une commande. Il pourra être réglé par virement bancaire ou par espèces. Le paiement par carte bancaire n'est pas possible. Le non-paiement de l'acompte entraîne l'annulation de la commande.

Le solde sera payé par le client par virement ou espèces le jour de la prestation. Le paiement par carte bancaire n'est pas possible. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne peut être accordée. Le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la livraison des photos, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale des photos ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée.

ARTICLE 4 - FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement sont inclus dans la limite de 60 km compteur (l'aller/retour ne doit pas dépasser 60 kilomètres) depuis le domicile de la photographe (1 Rue du Tilleul, 02650 Fossoy). Au-delà des 60 km, des frais de déplacement supplémentaire de 12 € par tranche de 20 km parcouru seront facturés. Les frais kilométriques seront calculés sur la base des distances parcourues, déterminées à l'aide de l'outil Google Maps. Les distances seront calculées en utilisant l'itinéraire le plus direct proposé par Google Maps, sauf indication contraire de la part du client. Des éventuels autres frais (péages etc.) seront à la charge du client.

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA PRESTATION

Toute demande de modification d'une prestation sollicitée par un client ne pourra être prise en compte que si la demande est adressée à la photographe au moins 7 jours avant la date prévue de la prestation.

La photographe se réserve le droit de refuser la demande du client de modifier à moins de 7 jours avant la date initialement prévue. En cas de circonstances exceptionnelles c'est à la photographe de décider d'accepter la modification de la date de la prestation ou pas.

CGV 01/02/2025

Petra Vogelpohl, Petra V Photographie – Entreprise Individuelle,
1 Rue du Tilleul, 02650 Fossoy
Numéro de SIRET : 94004186600010



En application de l'article L221-5 du Code de la consommation, le client en ligne dispose en principe d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter. Dans le cadre d'une prestation de photographie, ce droit de rétractation est exclu lorsque la séance photo a eu lieu avant la fin du délai de 14 jours sur demande du client.

Exemple : un client réserve une séance photo pour une date précise. Il ne se présente pas le jour convenu, sans avoir annulé préalablement. Il ne peut pas prétendre au remboursement de la prestation le lendemain, et ce même s'il se trouve encore dans le délai légal de rétractation.

A noter : le droit de rétractation ne s'applique pas sur les photos livrées par le professionnel, dans la mesure où elles constituent non seulement des biens « nettement personnalisés » mais aussi parfois du « contenu numérique fourni sur un support immatériel », 2 exceptions légales au droit de rétractation.

En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure pour le client.

ARTICLE 6 – PRESTATION

La prestation est réalisée au lieu convenu lors de la réservation. La prestation comprend le temps consacré à la prise de vue nécessaire à la création des images mais également les échanges écrits, oraux préalables à la séance, le travail effectué sur les photos sélectionnées par le client : exposition, contraste, colorimétrie etc. La durée de la séance indiquée sur la page <https://www.petravphotographie.fr/> reste indicative pour le client. La séance prend fin lorsque seule la photographe juge disposer de suffisamment de photographies pour traiter la commande.

La photographe n'est pas soumise à une obligation de résultat. Il met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique de la photographe. En conséquence, les clients reconnaissent que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du client.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU CLIENT

L'heure fixée pour la prestation est impérative et tout retard des clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au-delà de 30 minutes de retard, la séance sera annulée et l'acompte ne sera pas remboursé. En cas de retard de la photographe ou du client ces derniers veilleront à mettre tout en œuvre pour s'informer des délais ou incident retardant le début de séance.

Les clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants selon le style photographique qu'ils souhaitent. En cas de dégâts matériels causés par le client ou l'enfant ou toute autre personne liée aux clients, le client prendra à sa charge le remboursement du matériel et de dégâts dans son intégralité. Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents.

Le client aura obtenu les autorisations indispensables pour la prise de vue dans le lieu où se déroulera la séance. Le Client garantira la photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre de la photographe au titre des prises de vue pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires. Pour les séances photos équestres et/ou avec animaux de compagnie : Le Client est entièrement responsable des actions de ses animaux et des actes qu'il réalise avec ses animaux, ou lorsqu'il monte à cheval. En cas de problèmes survenus lors de la séance photo avec des animaux de compagnies ou le cheval la photographe ne pourra être tenu responsable. En cas de dégâts matériels causés par l'animal le client prendra à sa charge le remboursement du matériel et de dégâts dans son intégralité.

Le Client garantit être le propriétaire des animaux photographiés. Dans le cas où les animaux et/ou le cheval monté ne lui appartiendrait pas, le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des Prestations par la photographe auprès des propriétaires. Le Client garantira la photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre de la photographe au titre des prises de vue pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires. En cas de dégâts matériels causés par l'animal le client prendra à sa charge le remboursement du matériel et de dégâts dans son intégralité.

La photographe ne pourra être gêné durant sa prestation par des photographes amateurs

Si la séance a lieu avec un animal de compagnie, équidé ou tout autre animal la séance pourra être écourtée si le moindre comportement agressif, risque physique ou moral, est présent pour la photographe, le client ou toute autre personne présente.

En cas de défaut du respect de ces instructions, la photographe ne pourra être tenue responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

ARTICLE 8 : POST-TRAITEMENT

Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre à la photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. La photographe est le seul à décider du post-traitement qu'elle appliquera. Aucun fichier numérique dit « brut » au format RAW, DNG ou autre ne pourra être exigé par le client

Toute retouche supplémentaire demandée par le client sera acceptée ou non par la photographe qui se réserve le droit de facturer le travail supplémentaire par image selon les tarifs en vigueur.



Seules les photographies traitées par la photographe seront exploitables par les deux parties. La prestation ne comprend aucune photographie physique / imprimée. Les photos en format numérique seront livrées uniquement au travers d'une galerie dédiée au client avec l'ensemble de la sélection via une plate-forme dédiée à cet usage. Suivant la formule choisie le client dispose d'un nombre de photos numérique fixe inclus dans la prestation. En aucun cas la photographe ne livrera l'intégralité des photos réalisées. Si le client souhaite acquérir des photos supplémentaires un prix par photo supplémentaire lui sera proposé en sus de la prestation initiale.

ARTICLE 9 – LIVRAISON

La photographe met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais annoncés lors de la prise de commande. Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication. La photographe ne garantit aucun délai de livraison que ce soit pour le traitement des fichiers numériques ou de la livraison des produits commandés car ceux-ci peuvent dépendre du nombre de fichiers à traiter et des délais de réalisation des prestataires externes pour les produits. En cas de besoin, des délais de livraison peuvent être négociés entre le client et la photographe mais feront l'objet d'un supplément.

Sauf demande spécifique du Client, les photos numériques sont livrées sur une galerie photo permettant le téléchargement. Cette galerie permettra le téléchargement des photos prévues dans la prestation. Si le client refuse la mise en ligne des images via le service de galerie en ligne, il sera tenu de présenter un support numérique (clé USB) au photographe pour recevoir les versions numériques des fichiers photos concernés.

La photographe n'est pas tenue responsable de la qualité d'impression du prestataire proposé par le biais de la galerie ni par d'autres laboratoires d'impression ou site internet d'impression lambda.

ARTICLE 10 – DURÉE DE CONSERVATION

À compter de leur livraison au client, les photographies sont conservées et archivées sous l'entière responsabilité du client. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés. La photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 3 mois et peuvent être renvoyés si nécessaire. Malgré tout, la photographe ne saura être tenue responsable en cas de destruction/perte involontaire des fichiers durant ce laps de temps.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

En cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, etc., la photographe ne pourra être tenue responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande. En aucun cas le contrat ne pourra être révoqué et aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué.

Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident notamment). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée. A cet égard, la photographe se réserve le droit d'annuler une prestation photographique. Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité, ni donner lieu à un versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant ou avant la prestation, perte ou détérioration des photos avant leur livraison (accident, cambriolage, incendie, ...), empêchant la photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Le Client pourra également accepter le report d'une séance à date ultérieure, dans ce cas le montant de l'acompte versé ne sera pas remboursé.

Lors d'un incident de transport : avarie ou accident, troubles liés à la circulation avec son véhicule, problèmes liés aux transports en commun non imputable à la Photographe, il s'engage à reporter la séance de prise de vue dès que possible en accord avec le Client si le problème de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable de l'auteur. Les clients s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres de la photographe, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer. (art. L121-1 CPI)

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies constituent des œuvres de l'esprit, telles que définies par le code de la propriété intellectuelle, dont la photographe est l'auteur (art. L112-2 CPI). Les photographies sont réservées à une utilisation personnelle et privée des clients, utilisation soumise, sur quelques supports que ce soient, au respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle, et plus généralement des lois et conventions en matière de droits d'auteur. Aucune photographie ne peut ainsi être modifiée de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable de l'auteur. Les clients s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres de la photographe, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer. (art. L121-1 CPI)



Pour toute utilisation publique, incluant les réseaux sociaux et l'envoi de mails (liste non exhaustive), le Client devra obligatoirement faire mention du crédit d'auteur : « Petra V Photographie »

La communication des supports (tirages papier, originaux et photographies stockées sur un support informatique) n'entraîne, ni ne présume la cession des droits d'exploitation sur les photographies (droit reproduction et/ou de représentation).

Les photographies, en format numérique ou analogique, demeurent la propriété de leur auteur ou de ses ayants droits. (art. L111-3 CPI). Toute utilisation, quelle qu'elle soit (diffusion, exposition ou reproduction), autre que strictement personnelle, d'une photographie est donc interdite sans l'accord écrit et préalable de l'auteur.

L'usage commercial par le Client des images de sa séance n'est pas autorisé, et doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit avec la photographe.

ARTICLE 13 – DROIT À L'IMAGE

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vues. Les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur(s) enfant(s) mineur(s). Si l'un des représentants légaux s'avérait être mineur, les signatures de ses parents ou de ses représentants légaux est obligatoire. Dans le cas où un seul parent signe le contrat, il atteste que l'autre parent a été averti de la séance et ne s'oppose ni à la prise de vues, ni à l'exploitation des images réalisées si le droit d'exploitation a été accordé par le parent signataire.

Les photographies pourront être librement utilisées par l'auteur, sur tous supports, afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés. Les clients acceptent que leur image soit utilisée sur tous supports promotionnels de la photographe, tel que site internet, réseaux sociaux, expositions, présentation, article de presse etc. Le droit à l'image est confié pour une durée de 2 ans, renouvelé par tacite reconduction. Cela s'applique aussi pour les animaux du client. Dans le cadre où le Client n'est pas le propriétaire de l'animal il s'engage à informer le propriétaire des conditions générales de ventes spécifiques à ce sujet. Dans le cas d'une séance offerte ou à un tarif privilégié par la photographe en vue d'une diffusion des photographies réalisées, si le client s'oppose finalement à cette diffusion, il devra régler la séance au tarif en vigueur. Le Client peut librement s'opposer à la cession du droit à l'image. Il doit cependant impérativement le mentionner par écrit (courriel, ou mention sur devis) avant la signature du devis/validation de la commande. La photographe s'interdit d'exploiter toute photographie susceptible de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation des clients.

ARTICLE 14 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations personnelles recueillies lors de la passation d'une commande sont destinées exclusivement à assurer la gestion de la clientèle et notamment le suivi des réservations en vue de la bonne réalisation de la prestation commandée. La photographe s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers pour quelque raison que ce soit. Conformément à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE

Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, sera, à défaut d'accord amiable, soumis à la compétence exclusive des juridictions. Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur conventionné avec le photographe : Médiation Professionnelle - Médiateur de la Consommation - Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez, <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/> Toute action en justice devra se faire auprès du tribunal de Commerce de Soissons.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus. Toute commande réservée ou prestation réalisée ou débutée valide automatiquement l'acceptation de ces conditions générales de vente par le Client.